

GRILLE TARIFAIRES

Offre secteur public

2026



www.spsti81.fr

SPSTI 81

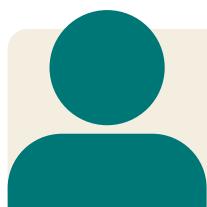
Service de Prévention
et de Santé au Travail
Interentreprises du Tarn



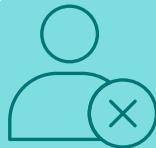
OFFRE SECTEUR PUBLIC

DROIT D'ENTRÉE PAR AGENT
(dû uniquement la première année)

57,60 € HT



139 € HT
par agent déclaré



ABSENCE À LA VISITE EN SANTÉ AU TRAVAIL :

Par absence non excusée, 48h à l'avance en jour ouvré, à un examen réalisé par un professionnel de santé.

50 € HT



NOUVEAU SALARIÉ :

délais de carence de facturation de 60 jours (1)
Salarié en suivi mutualisé (2)

139 € HT

BIEN PLUS QU'UNE VISITE MÉDICALE !

Chaque jour, notre service agit à vos côtés pour préserver la santé de vos salariés et renforcer la performance de votre entreprise.

(1) Pour tout salarié inscrit en cours d'année sur le portail adhérent hors déclaration annuelle (franchise de 60 jours, sauf si le salarié a bénéficié d'un suivi).

Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés mensuellement.

(2) Est considéré salarié en suivi mutualisé, tout salarié inscrit au minimum dans deux entreprises adhérentes au SPSTI81. Si la catégorie socioprofessionnelle (PCS- ESE) et le suivi individuel sont identiques, la cotisation sera divisée par le nombre d'employeurs adhérents au SPSTI81 : source: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFART100_0047773023